

2ème Conférence Régionale pour l'Emploi territorial et la Formation en Poitou-Charentes, le 10 décembre 2010 à Châtelailon-Plage

vendredi 10 décembre 2010, par [lpe](#)

Les défis à relever en matière d'emploi public local nécessitent une large mobilisation des collectivités territoriales, des établissements publics et des partenaires liés à l'emploi et à la formation.

Les Présidents des 4 Centres de Gestion Départementaux de la fonction publique territoriale de la région (Jean-Paul KERJEAN, Président du CDG de la Charente, Martial de VILLELUME, Président du CDG de la Charente-Maritime, Léopold MOREAU, Président du CDG des Deux-Sèvres et Edouard RENAUD, Président CDG de la Vienne) et Jean-Pierre JARRY, Délégué Régional du Centre National de la Fonction Publique Territoriale organisent le vendredi 10 décembre 2010 à Châtelailon-Plage, site de Beauséjour, de 9h00 à 13h00, la 2ème Conférence Régionale pour l'Emploi Territorial et la Formation en Poitou-Charentes.

Cette manifestation réunit les élus et leurs collaborateurs des collectivités ainsi que les principaux partenaires locaux de l'emploi et de la formation, 230 personnes sont attendues.

Se mobiliser pour l'emploi territorial de demain

Riche de **54 647 agents salariés en Poitou-Charentes**, la fonction publique territoriale doit préparer son avenir. La récente loi portant sur la réforme des collectivités et son impact sur l'organisation et la mutualisation des moyens, les perspectives démographiques, qui depuis 2008 ont vu s'accélérer les départs en retraite des agents territoriaux, la modernisation des politiques publiques locales, l'évolution des métiers, sont autant de défis qui appellent la sensibilisation de l'ensemble des acteurs régionaux pour faire le point sur la situation de l'emploi et pour coordonner les initiatives et les projets dans le cadre d'une politique régionale de l'emploi public territorial.

Emploi territorial : état des lieux et pistes de solutions partagées

La Conférence Régionale pour l'Emploi territorial et la Formation sera organisée en deux temps :

1er temps : structuré autour des deux interventions d'Emmanuel DURU, Responsable des Affaires Juridiques à l'Assemblée des Communautés de France et Claude BELOT, Sénateur de Charente-Maritime et Président de la délégation sénatoriale aux collectivités locales et à la décentralisation. Des éléments de diagnostic sur l'emploi public territorial en Poitou-Charentes. Le projet de réforme territoriale et son impact sur la gestion des ressources humaines et l'organisation des collectivités locales.

2ème temps : organisé autour de trois ateliers qui permettront les échanges et débats avec les participants.

- Atelier 1 : sur l'évolution du métier de secrétaire de mairie et de directeur général des services dans la commune de - 3 500 habitants.
- Atelier 2 : sur l'accompagnement des employeurs et des salariés pour le maintien de l'emploi des agents

en situation de handicap et reclassement pour inaptitude.

- Atelier 3 : sur les enjeux en matière de ressources humaines pour les intercommunalités et communes dans le contexte des réformes.

Les centres de gestion départementaux de la fonction publique territoriale

Les Centres de Gestion Départementaux de la fonction publique territoriale sont des établissements publics locaux.

Interlocuteurs privilégiés des employeurs territoriaux, ils remplissent des missions obligatoires - organisation des concours, bourse de l'emploi, fonctionnement des instances paritaires, gestion des carrières... - et des missions optionnelles telles que le conseil statutaire, le service de prévention en hygiène et sécurité, le service de médecine professionnelle, le service remplacement.

Le CNFPT

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale est l'organisme de formation des fonctionnaires territoriaux.

Composé de 28 délégations régionales, et d'un réseau de cinq instituts de formation des cadres supérieurs, il est présent sur tout le territoire.

De par ses missions de préparations aux concours et examens, de formation de professionnalisation, de formation d'intégration, d'observation de l'emploi et d'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets, il contribue à développer les compétences, à observer et à dynamiser les politiques ressources humaines.

Par son organisation nationale, régionalisée et paritaire, il est au service des collectivités comme des agents.